

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOSSIER

À propos des apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions

→ PAGE 53

sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Le mandataire social rémunéré pendant dix ans... après la cessation de son mandat

→ PAGE 13

Bruno DONDERO

L'apport en nature rémunéré par des valeurs mobilières donnant accès au capital

→ PAGE 16

Gauthier LE NOACH

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Rupture brutale et comblement de passif : appréciation de la faute de la « victime »

→ PAGE 35

Arnaud REYGRABELLET

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 193 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2022 : 435 € HT - Abonnement étranger 2022 : 478,50 €

Prix au numéro France : 48 € HT - Prix au numéro étranger : 53 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS201d8 • **Étendue de la mission et droit à l'information de l'expert-comptable du comité social et économique** 5
Gilles AUZERO – Cass. soc., 23 mars 2022, n° 20-17186, FS-B
- BJS201d5 • **L'associé consommateur** 9
Antoine TADROS – Cass. 1^{re} civ., 20 avr. 2022, n° 20-19043, F-B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS201f4 • **Le mandataire social rémunéré pendant dix ans... après la cessation de son mandat** 13
Bruno DONDERO – Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-13637, F-D
- BJS201g1 • **L'apport en nature rémunéré par des valeurs mobilières donnant accès au capital** 16
Gauthier LE NOACH – Cass. com., 9 mars 2022, n° 20-14773, F-D
- BJS201d9 • **L'office du juge dans l'interprétation des contrats rédigés par des professionnels avisés** 20
Caroline TABOUROT – Cass. com., 30 mars 2022, n° 20-18466, F-D

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS201b3 • **Mandataire commun d'associés indivis : liberté de vote ?** 25
Jean-François BARBIÈRI – CA Versailles, 14^e ch., 31 mars 2022, n° 21/05568
- BJS201d6 • **Vaines poursuites à l'encontre d'une société civile dissoute** 26
Laurence CAMENSULI-FEULLARD – CA Versailles, 3^e ch., 7 avr. 2022, n° 20/06024
- BJS201d7 • **Pouvoir de licencier du président d'association : entre continuité et nouvel apport** 28
Camille-Marie BÉNARD – Cass. soc., 23 mars 2022, n° 20-16781, FS-B

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS201e0 • **Élément intentionnel de l'infraction de non-désignation du commissaire aux comptes** 32
Bruno DONDERO – CA Montpellier, 1^{re} ch. corr., 2 mars 2022, n° 18/00439

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201d4 • **Rupture brutale et comblement de passif : appréciation de la faute de la « victime »** 35
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 13 avr. 2022, n° 20-20137, F-B
- BJS201c4 • **Réalisation des actifs du Groupe Bernard Tapie : la clause d'agrément à l'épreuve de la liquidation** 38
Guillaume GRUNDELER – CA Aix-en-Provence, ch. 3-1, 7 avr. 2022, n° 22/00785
- BJS201c2 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif et direction de fait** 42
Sébastien JAMBORT – CA Paris, 5-8, 10 mars 2022, n° 19/16202

BJS201b8 • Règlement <i>Insolvabilité</i> : compétence juridictionnelle et déplacement du COMI	44
Fabienne JAULT-SESEKE et David ROBINE – CJUE, 24 mars 2022, n° C-723/20, Galapagos BidCo. Sàrl	

CHRONIQUE

BJS201f5 • Droit fiscal	47
Sous la direction de Régis VABRES	

DOSSIER

BJS201E1 • À PROPOS DES APPORTS PARTIELS D'ACTIFS SOUMIS AU RÉGIME DES SCISSIONS	53
sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY	
BJS201e8 • Introduction	53
Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY	
BJS201e2 • Les conditions de la soumission de l'apport partiel d'actif au régime juridique des scissions	55
Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY	
BJS201e4 • La question de la transmission des droits de vote double attachés à une participation apportée	63
Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY	
BJS201e5 • L'apport partiel d'actif simplifié	68
Hervé LE NABASQUE, Agathe SOILLEUX et Alexandre DUGUAY	

LIBRES PROPOS

BJS201g2 • Résolutions climatiques : l'AMF, incompétente ?	78
Adrien TEHRANI	